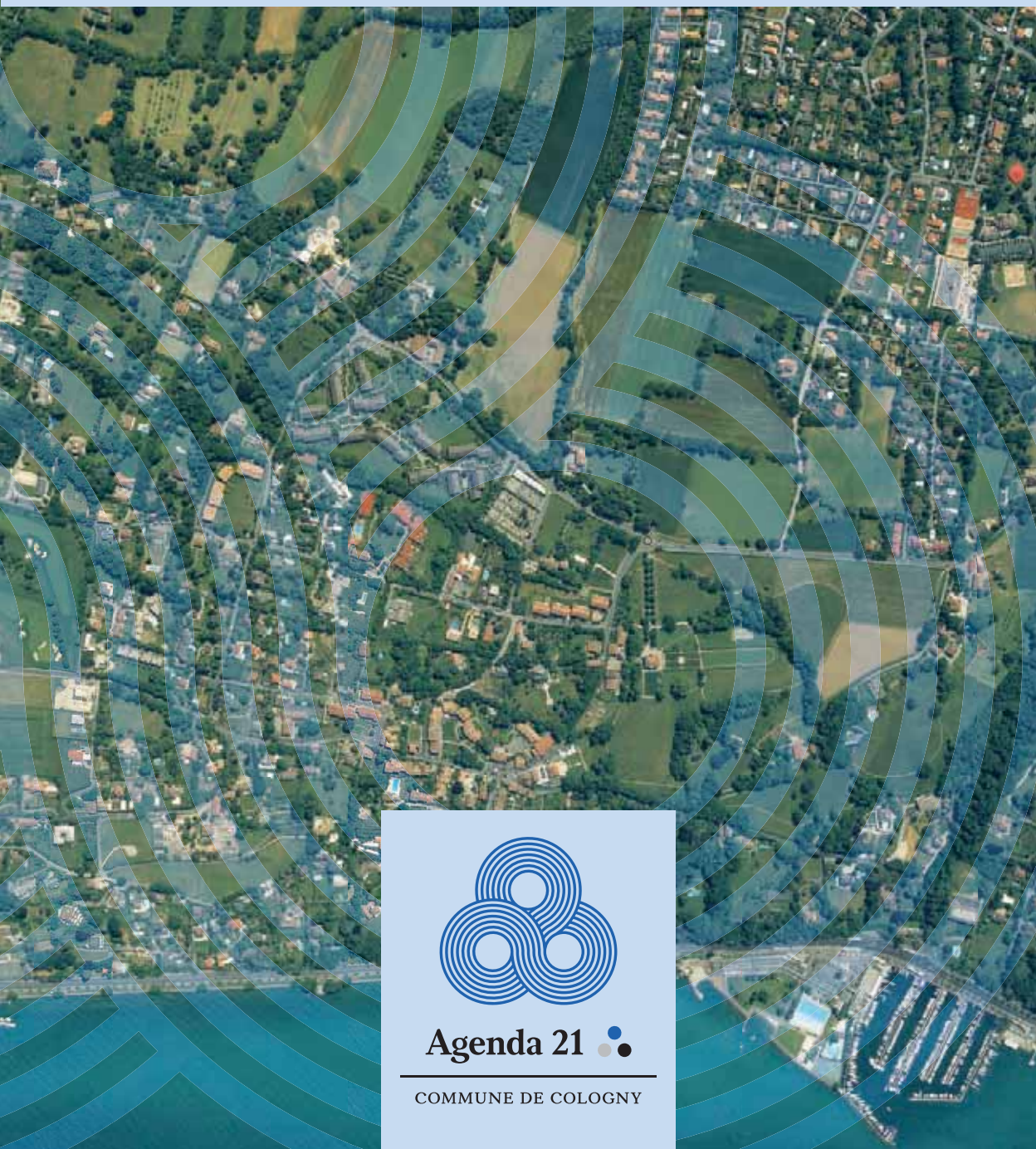




Coligny sur la voie du développement durable



Agenda 21 ●●

COMMUNE DE COGNIGNY





Cologny sur la voie du développement durable

Dans sa séance du 15 novembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le projet de budget 2008 qui comportait un poste « **Agenda 21** » d'un montant de Fr. 50 000.-.

Le bureau ECO21 a été mandaté pour mettre en œuvre ce projet et procéder à la première étape qui comprend plus particulièrement l'inventaire des réalisations déjà exécutées dans le domaine du développement durable à Cologny.

En quoi consiste le développement durable ?

Il ne s'agit pas seulement de la protection de l'environnement ; c'est également une nouvelle façon de se comporter dans les domaines économique et social.

En parcourant cette plaquette, vous comprendrez mieux l'esprit « **Agenda 21** » qui cherche à responsabiliser chacun d'entre nous vis-à-vis du développement de la commune, de quelque nature qu'il soit, et préserver la qualité de vie pour le futur.

Pourquoi s'engager dans une telle démarche ?

Compte tenu de la conjoncture mondiale, il est du ressort des collectivités publiques, même à petite échelle, de s'engager pour préserver et améliorer l'environnement.



Nous vous invitons à participer nombreux au forum « **Cologny demain** » qui se déroulera les **24 et 25 avril 2009**, afin d'exprimer vos idées et suggestions. Travaillons ensemble pour le futur de notre commune.

ROGER MEYLAN
Maire



Agenda 21 ●●

COMMUNE DE COGONY



Agenda 21

COMMUNE DE COLOGNY



Depuis la conférence de Rio en 1992, nous disposons d'un programme mondial visant un développement durable au XXI^e siècle : l'Agenda 21 global. Son adoption marque une volonté d'entamer une véritable discussion de la part d'acteurs dotés de visions diverses concernant les grands enjeux de sauvegarde de l'environnement auxquels nous faisons face. Cette date phare en matière de développement durable ne marque donc pas un aboutissement mais bien au contraire le point de départ d'un processus de négociation entre des impératifs sociaux, économiques et environnementaux.

Une évidence apparaît toutefois : si les stratégies globales se déclinent lors de tels événements d'envergure internationale, leur mise en œuvre ne peut se réaliser au quotidien que par la volonté et l'engagement d'acteurs œuvrant à de plus petites échelles, répondant ainsi à la formule si souvent relevée : « Penser globalement, agir localement ».

Dans cette optique, comme le rappelle à juste titre le chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, les villes et les communes ont un rôle fondamental à jouer par la diversité de leur mission ainsi que leur proximité vis-à-vis des citoyens. Au niveau communal, cela permet d'aborder concrètement les enjeux complexes de la mise en œuvre d'un programme d'action de développement durable, tout en restant proche des attentes de la population.

Genève peut s'enorgueillir, d'avoir adopté, dès 2001, le premier Agenda 21 cantonal de Suisse. Ce premier pas a été suivi rapidement par l'adoption d'un Guide de l'Agenda 21 communal dès 2002. Le dynamisme des communes genevoises a fait le reste. **Genève, avec plus de 15 communes engagées dans un processus Agenda 21, compte plus de 85% de sa population vivant dans une commune menant une démarche de durabilité.** C'est un score qui place le canton en deuxième position pour l'ensemble de la Suisse, juste derrière Bâle Ville.

Dans une période où les repères sont parfois difficiles à retrouver ou à maintenir, la démarche qui mène vers un développement durable semble s'imposer presque naturellement. Le bon sens que cette notion véhicule, lorsqu'elle évoque notamment un usage raisonnable des ressources, forme un précieux garde-fou. Celui-ci nous permettra de traverser les temps difficiles qui s'annoncent.

Toutes ces raisons dévoilent combien l'engagement de Cologny constitue un acte qui s'insère dans une logique d'ensemble. Une logique très actuelle comme le démontrent les nombreuses actions d'ores et déjà menées par la commune et présentées dans cette publication. Mais surtout, une logique d'avenir qui permet à Cologny et à chacun de ses habitants d'apporter sa contribution à un futur soutenable.



PIERRE-FRANÇOIS UNGER
Conseiller d'Etat
chargé du département
de l'économie et de la santé





Agenda 21 ●●

COMMUNE DE COLOGNY



Sommaire

Qu'est-ce que le développement durable? 6

Le modèle du « capital de développement » 8

Un but constitutionnel 8

Où en est-on dans les cantons et à Genève? 9

Actions « développement durable » déjà mises en pratique à Coligny 10

Avertissement 10

Responsabilité écologique 11

Efficacité économique 18

Solidarité sociale 19

Un Agenda 21 pour Coligny : aller plus loin en associant la population 28

Un « Agenda 21 », pour passer
de la théorie à la pratique! 28

La méthode « ECO21 » 29

Le Forum « Coligny demain » : inscrivez-vous! 30

Aller plus loin avec vous! 32

Remerciements et adresses utiles

IMPRESSUM | Brochure éditée par la commune de Coligny (avril 2009) et distribuée dans tous les ménages de la commune | **Rédaction** : bureau ECO21 (Rémi Merle, Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge) | **Crédits photographiques** : Mairie de Coligny, Lightmotif Christophe Blatt, Rémi Merle, Roger Meylan, Luftbild Schweiz, World Economic Forum | **Mise en pages** : atelier weidmann, Versoix | **Impression sur papier recyclé par** : Imprimerie Médecine & Hygiène, Chêne-Bourg

Qu'est-ce que le **développement durable** ?

- C'est une nouvelle vision du monde.
- C'est une nouvelle façon de se comporter.
- C'est une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie.
- C'est une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation.
- C'est un pari à gagner pour les générations futures.

En bref, une économie performante et une société solidaire dans un environnement qui garantit santé, qualité de vie et bien-être à long terme.
La définition officielle est :

“ **Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins** ”

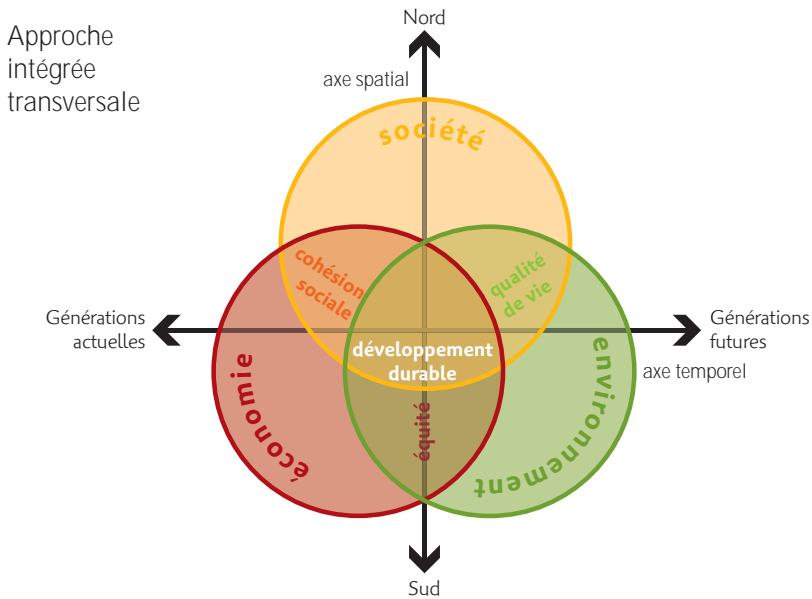
Commission mondiale pour
l'environnement et le développement
(Rapport Commission Brundtland 1987).

En d'autres termes, ne pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

Le développement durable, c'est aussi placer l'humain au centre et tenir compte simultanément des intérêts de la société, de l'économie et de l'environnement.

Aujourd'hui, la notion de développement durable est souvent illustrée par trois cercles imbriqués, qui représentent les trois logiques à l'œuvre dans tout acte de développement :

- la logique économique, liée à la création de richesses et à l'amélioration des conditions de vie matérielles ;
- la logique sociale, englobant la santé, l'éducation, l'habitat, l'emploi, l'équité intra- et inter-générationnelle, ainsi que la prévention de l'exclusion ;
- l'éco-logique, qui a trait à la préservation de l'environnement, des espèces végétales et animales et des ressources naturelles (matière et énergie).



“ Le développement durable n’est pas un état fixe de l’harmonie, mais plutôt un processus d’évolution durant lequel l’exploitation des ressources, l’orientation des investissements, l’avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ”

Commission mondiale pour l’environnement et le développement (Rapport Commission Brundtland 1987).



Le modèle du « capital de développement »

“ Une société qui se développe dans le respect des principes du développement durable ne prend à la nature, à long terme, que ce que celle-ci peut lui offrir. ”

Office fédéral du développement territorial (OFDT-ARE)
Conseil fédéral (Rapport du 16 avril 2008)

Principe: *Une collectivité n'est durable que si elle vit des intérêts générés par les capitaux (environnemental, social, économique) dont elle dispose et que la valeur globale de ces capitaux est maintenue constante au cours du temps.*

En complément du modèle des trois cercles qui met bien en évidence l'interdépendance des trois piliers du développement, le modèle du « capital de développement », mis au point par la Banque mondiale en 1994, constitue une autre référence pour la politique suisse de développement durable. Il se base sur l'hypothèse qu'il existe trois « stocks de capital » :

- le stock « environnement » (air, eau, biodiversité, fertilité des sols, etc.),
- le stock « économie » (usines, machines, infrastructures en général...),
- le stock « société » (santé, éducation, connaissances, sécurité...).

Le « capital de durabilité » est constitué par la somme de ces trois stocks de capital :

Capital (C.) Durabilité = C. Environnement + C. Economie + C. Société

Un but constitutionnel

Le développement durable n'est pas une option parmi d'autres, mais l'un des fondements du droit suisse, qui doit être mis en pratique à tous les échelons du pouvoir (Confédération, cantons, communes).

Pour la Confédération et les cantons, le développement durable n'est pas une tâche facultative. L'article 2 de la Constitution fédérale élève le développement durable au rang de but constitutionnel et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». A défaut de loi spécifique, ces dispositions de la Constitution ont essentiellement une fonction de vision, destinée à guider les interventions sur le terrain.

Où en est-on dans les cantons et à Genève ?

En novembre 2008, l'Office Fédéral du Développement Territorial (OFDT-ARE) recense des démarches de développement durable dans 15 cantons et 165 communes de Suisse.

Le canton de Genève est le premier canton suisse à avoir adopté une loi pour la mise en œuvre du développement durable*. A l'article 7 « Agendas 21 communaux », il est spécifié que « L'Etat soutient et encourage la mise sur pied dans les communes de programmes spécifiques en vue d'un développement durable dans leur domaine de compétence ».

Des démarches communales de développement durable sont actuellement engagées dans 14 communes genevoises représentant plus des deux tiers de la population du canton** : **Bellevue, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Genève, Lancy, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Versoix, communes auxquelles s'ajoute maintenant Cologny.**

* Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) du 23 mars 2001 (2 60). ** Source : ARE, www.aren.admin.ch, 26.01.2009.

De nombreux défis se concrétisent au niveau local. Les cantons et les communes fournissent de ce fait une contribution centrale à la mise en œuvre du développement durable en Suisse. Ils jouent un rôle important d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public. Leurs approches de mise en œuvre locale de la conception directrice sont très diverses et ne portent pas toujours le nom d'« Agenda 21 local ». Mais les participants ont le même objectif partout en Suisse : s'engager, par le partenariat, sur le chemin d'un développement économique durable, compatible avec les impératifs environnementaux et équitable en termes sociaux.



Actions « développement durable » déjà mises en pratique à Cologny

Avertissement

Comment les actions « labellisables » développement durable ont-elles été identifiées et sélectionnées ?

Les actions présentées dans ces pages ont été identifiées suite à une vaste consultation de documents (rapport, archives, PV de séances, etc.) portant sur les décisions et actions entreprises au cours de ces dernières années par les autorités de la commune de Cologny et les responsables de l'administration communale.

Il en a résulté une première liste d'actions potentiellement « labellisables ». Ces données ont été ensuite analysées et évaluées grâce aux commentaires recueillis lors d'entrevues auprès de différentes personnalités de la commune (élus, responsables de l'administration, responsables d'activités associatives) dans le but de préciser l'impact réel de ces actions sur la population cible.

La sélection finale des actions dites « développement durable compatibles » a été opérée en évaluant leur pertinence en regard :

- des recommandations formulées par la Confédération suisse en matière de développement durable* ;
- des enjeux communément reconnus comme principaux aux échelles régionale et internationale.

Cette démarche d'analyse et de rédaction a été confiée par la commune de Cologny au bureau ECO21 composé de consultants en développement durable actifs auprès de plusieurs communes genevoises et participant aux réflexions conduites par la Section Développement durable de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Que signifient les « postulats » mentionnés en marge des pages qui suivent ?

Les « postulats du développement durable » (postulats « Monet ») sont au nombre de 45. Ils ont été édictés par la Confédération dans le cadre de son engagement à suivre les recommandations du Sommet de Rio de Janeiro (1992) et réitérées à celui de Johannesburg en 2002. Les postulats

* Ces recommandations sont consultables sur le site de l'administration fédérale : www.bfs.admin.ch > thèmes > Développement durable.

traduisent, à l'aide de mots clés, la direction à suivre sur le chemin du développement durable. Quelques-uns d'entre eux figurent dans ces pages en regard des actions réalisées par la commune de Cologny. Les postulats du développement durable sont présentés selon le découpage suivant :

- Responsabilité écologique
- Efficacité économique
- Solidarité sociale

Responsabilité écologique

La Sauvegarde des ressources naturelles

L'ENJEU DD

Actuellement, les ressources naturelles, renouvelables (eau, bois) ou non (énergies fossiles), sont consommées de manière non viable à long terme. Un des objectifs centraux du développement durable passe par une réduction drastique des gaspillages et la promotion d'énergies renouvelables.

« Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés. »

(Postulat Monet 15a – Sauvegarde des ressources naturelles)



La Gestion des eaux

A l'échelle d'une commune, il est important de réduire les effets négatifs de l'urbanisation sur le milieu naturel en maîtrisant de manière optimale l'évacuation des eaux. Il faut donc disposer d'un système « séparatif » pour que les eaux de pluie puissent s'écouler directement dans le milieu naturel sans se mêler aux eaux usées (ce qui surchargerait les stations d'épuration et en perturberait le fonctionnement).



UN PLAN D'ÉVACUATION DES EAUX POUR COGNY

En réponse aux exigences légales fédérales et cantonales, la commune de Cogy a entamé l'élaboration d'un « Plan général d'évacuation des eaux » (PGEE). La démarche est effectuée par des spécialistes et en collaboration avec la commune de Collonge-Bellerive.

A Cogy, le système séparatif est déjà pratiquement mis en place. Le Plan, qui devrait être finalisé fin 2009, proposera des améliorations pouvant être mises en œuvre progressivement.

Le Service de voirie

Le « Service des routes, chemins, parcs et emplacements communaux » joue un rôle important dans la mise en œuvre de diverses actions relevant du développement durable.



BONNES PRATIQUES AU SEIN DU SERVICE DE VOIRIE

Parmi les tâches très variées de ce service dans les espaces publics pour les maintenir en bon état, les rendre agréables et propres, on relève :

- une utilisation systématique de produits biodégradables dans l'entretien des équipements (fontaines...) et du matériel (véhicules de la voirie...);
- une utilisation rationnelle de l'eau potable ; par exemple, arrêt de tout écoulement des fontaines durant la nuit et mise en place de plusieurs bornes fontaines « Bayard » dont l'eau ne s'écoule qu'à la demande, entretien des véhicules avec un matériel de lavage performant qui limite les gaspillages;
- une présence active lors des fêtes communales afin de promouvoir la collecte sélective des déchets;
- une contribution à l'entretien écologique de la « Pénétrante de verdure » (évoquée plus loin) afin de favoriser la biodiversité : à titre d'exemple, les souches des arbres coupés sont maintenues afin que la petite faune y trouve refuge;
- le maintien d'un parc de véhicules d'entretien adapté aux besoins de la commune et répondant aux normes « euro 4 » (les plus exigeantes actuellement) ; relevons l'utilisation d'un véhicule électrique bientôt équipé d'un panneau solaire.



Une signalétique claire pour favoriser le tri des déchets

La Sauvegarde de la biodiversité

L'ENJEU DD

La présence d'espaces naturels et semi-naturels de surface suffisante et/ou reliés entre eux par des couloirs biologiques (p. ex. cordons boisés : haies, talus...) est une condition indispensable au maintien de la diversité biologique. Lorsqu'ils sont peu soumis à la pression humaine, ces espaces permettent le développement d'une végétation indigène variée qui constitue nourriture et abri pour la faune et en permet les déplacements.

La forte réduction de la diversité biologique est un phénomène dont la gravité, à l'échelle planétaire, est largement reconnue et ce, depuis plusieurs décennies par les scientifiques et les gouvernements (Convention sur la biodiversité adoptée à Rio de Janeiro en 1992). Elle commence enfin à alarmer le monde économique qui prend petit à petit conscience des impacts potentiels ou déjà perceptibles que la perte de biodiversité peut avoir sur le bien-être des populations et sur l'économie. La Suisse n'est pas épargnée par le phénomène d'érosion de la diversité biologique et, tant au niveau cantonal que fédéral, des mesures de plus en plus drastiques sont prises pour lutter contre la disparition d'espèces.

Les espaces verts (publics et privés) de Cologny sont souvent d'une beauté remarquable. Ils apportent une forte valeur ajoutée au territoire communal et créent des espaces de délasserment et de rencontre de qualité. Cologny est également traversée par une « pénétrante verte » intercommunale qui débute au sud-est de la commune puis passe dans sa partie sud-ouest pour aboutir jusqu'au lac.

A l'échelle du canton de Genève, il s'agit de l'une des principales pénétrantes de verdure, maintenue depuis 1950 et dont la pérennité est confirmée dans le Plan directeur cantonal 2015.

Le nant de Traînant, principal cours d'eau de Cologny, coule dans cet espace; selon le service cantonal de l'écologie de l'eau du Département du Territoire, le cours d'eau souffre d'une pollution chronique au cuivre.

Néanmoins, en termes de biodiversité (faune et flore), cette vaste pénétrante verte revêt une importance majeure. Elle constitue aussi un site campagnard magnifique de part et d'autre de la route de Vandœuvres.

« Chaque atteinte à la nature doit être compensée par des mesures préservant la diversité biologique, ainsi que la qualité des biotopes et les liaisons entre eux. »

(Postulat Monet 18a – Compensation écologique)



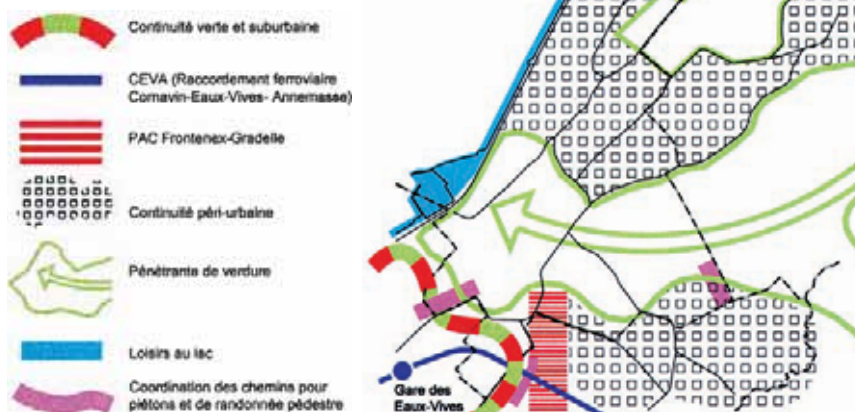
MAINTIEN ET PROTECTION DE LA « PÉNÉTRANTE VERTE »

Le Plan directeur communal de Cologny (version 2003) reconnaît non seulement l'importance de ces milieux, mais affirme aussi avec force sa volonté de les protéger (cf. fiche de coordination 3.08) contre les risques induits par une densification de l'habitat notamment.

Au quotidien, le service de voirie contribue à une gestion écologique de cet espace. Par ailleurs, la production agricole « intégrée » (effectuée par M. Meylan, agriculteur-viticulteur) permet de limiter fortement l'usage des pesticides.



La « pénétrante verte », bien visible sur cette carte extraite du plan directeur de Cologny (2003)



La gestion des déchets

L'ENJEU DD

Depuis 1950, la quantité de déchets urbains produite en Suisse a plus que quadruplé. L'impact environnemental et financier lié à la production et au traitement des déchets est considérable. A Cologny, 47,2% des déchets sont triés et valorisés ; toutefois, en moyenne 326 kg de déchets par an et par habitant sont encore incinérés, générant un coût annuel de près de Fr. 400 000.– pour la commune.

Les communes sont chargées d'organiser et d'assurer la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers. Dans l'optique de disposer d'une base légale pour la gestion des déchets, chaque commune peut édicter un règlement communal. C'est le cas à Cologny qui a adopté en 2007 un « Règlement relatif à la gestion des déchets ». La collecte sélective de plusieurs types de déchets est donc organisée et des mesures notoires sont prises.



PROMOTION DU TRI SÉLECTIF

Lors des manifestations communales, telles que la Fête des écoles, le 1^{er} août et la Saint-Nicolas, le tri sélectif des déchets s'est largement développé depuis 2006 grâce à des infrastructures mises à disposition des visiteurs et l'usage de vaisselle compostable.

Par ailleurs, des corbeilles sélectives ont été installées dans des espaces publics de la commune (écoles et Centre sportif) à l'occasion de la rentrée scolaire 2008-2009.

« La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes. »

(Postulat Monet 17a - Limitation des déchets biodégradables et des polluants)



TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

La commune de Cologny a décidé de collaborer avec le Groupe de Composteurs en Bord de Champs de Genève (GCBC) depuis 2007. Les déchets verts de jardin sont collectés et traités à proximité de Cologny (réduisant ainsi les parcours de véhicules motorisés polluants) de façon optimale afin de produire un compost naturel et de qualité destiné aux agriculteurs.

Cette activité a obtenu le Prix cantonal du développement durable en 2008. En outre, le premier « Mérite 21 » de la commune de Cologny a été décerné aux agriculteurs concernés lors d'une cérémonie organisée le mardi 17 février 2009.

La mobilité

L'ENJEU DD

Les besoins en mobilité ont fortement augmenté au cours de ces dernières années, que ce soit pour se rendre au travail, faire du sport, amener les enfants à l'école ou faire ses courses. Or, les transports individuels motorisés provoquent des nuisances sur la santé humaine et l'environnement (qualité de l'air, bruit), ainsi qu'un accroissement de l'insécurité (vitesse excessive de certains véhicules malgré les limitations). L'objectif est de développer la mobilité douce (marche, vélo) et l'écomobilité (transports en commun, auto-partage).



CRÉATION ET AMÉLIORATION DE LIAISONS PIÉTONNES

Plusieurs travaux ont été effectués au cours de ces dernières années, notamment la liaison entre le chemin de la Mairie et le centre du village par le chemin des Secrets (inauguré le 21 juin 2007) que d'aucuns apprécient comme un cheminement à la fois fonctionnel et de charme.



UN « PLAN PIÉTONS » EN PRÉPARATION

La commune réalise actuellement un « Plan directeur des chemins pour piétons » (dit Plan Piétons). C'est l'occasion d'une réflexion globale conduite avec des spécialistes pour encourager les habitants et les visiteurs à se déplacer à pied dans Cologny. Ce plan comprendra de nouvelles propositions concrètes permettant de réaliser à pied des liaisons efficaces, rapides, agréables et sécurisées. Elles seront mises en place au rythme souhaité par la commune après l'adoption du plan prévue en 2009.



PROMOTION DE L'ÉCOMOBILITÉ

- Quatre « Cartes journalières CFF » sont quotidiennement mises à la disposition des Colognotes (prix réduit) pour effectuer des parcours en train en Suisse.
- La commune offre une contribution de CHF 100.- aux Colognotes qui désirent acquérir un abonnement annuel TPG.
- Cologny participe chaque année au financement régional des Noctambus; les lignes N6, N9 et N33 desservent Cologny durant les nuits du week-end.
- La commune a suscité l'intégration des services de Proxibus (bus-taxi à la demande, tél. 0800 858 900) dans ce secteur du canton; ce service répond aux besoins des habitants qui sont éloignés des lignes de bus ou qui se déplacent en-dehors des horaires des TPG.

Ces différents services sont décrits dans le site internet communal (www.cologny.ch) ou peuvent être obtenus par téléphone à la mairie (tél. 022 737 49 49).

Le village de Cologny avec, à l'arrière-plan, la place du Manoir où se trouvent plusieurs activités commerciales et de service.



Efficacité économique

L'ENJEU DD

L'endettement public, lorsqu'il est élevé et endémique, peut porter un préjudice significatif aux générations futures. Fin 2007, l'Etat de Genève présentait un endettement de plus de 12 milliards de francs (soit Fr. 28'000 par habitant), alors que les communes genevoises enregistraient une dette totale de 2,6 milliards. Pour appréhender la situation d'une collectivité en la matière, il convient aussi de prendre en compte les valeurs du patrimoine que l'on peut opposer à une dette.

Efficacité, compétitivité, prévisibilité

« Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être. »

(Postulat Monet 4b – Egalité des chances et répartition équitable)



DE L'ENDETTEMENT À L'AUTOFINANCEMENT

Comme les autres communes genevoises, Cologny a eu par le passé l'occasion de contracter des emprunts pour faire face à des besoins en liquidités. Aujourd'hui propriétaire d'un parc immobilier constitué de près de 200 logements sans dettes hypothécaires, Cologny dispose à ce jour de plus de 14 millions de francs destinés à l'autofinancement de ses projets en cours. Cette réserve pécuniaire (non affectée) correspondant à Fr. 2'900.- par habitant constitue une sécurité significative pour les générations futures.

Le siège du World Economic Forum,
route de la Capite



Vignes exploitées le long
de la route de la Capite





PRÉVISIBILITÉ DES CHANGEMENTS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

L'économie présente usuellement des fluctuations cycliques. En cette année 2009, la grande crise financière internationale qui s'est développée durant le second semestre de l'année 2008 aura nécessairement des répercussions aux échelles régionale et locale pour la commune de Cologny. De surcroît, un renforcement de la péréquation financière intercommunale entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2010 et Cologny devra verser au canton une contribution annuelle d'environ 5 millions. Ce montant fluctuera en fonction des résultats réellement observés. Cette contribution a pour but de réduire les écarts de revenus entre les communes genevoises à forte et faible capacité financière.

Face à la réduction prévisible des rentrées fiscales (crises financière et économique) et à l'accroissement des dépenses (péréquation), la commune anticipe et adapte sa gestion financière en accélérant ses programmes d'amortissements.

Solidarité sociale

L'aménagement du territoire

L'ENJEU DD

D'ici une vingtaine d'années, la région franco-valdo-genevoise devrait compter plus d'un million d'habitants et s'affirmer encore davantage comme une des régions les plus dynamiques d'Europe. Pour maîtriser cette croissance et permettre d'accueillir à terme autour de 200 000 nouveaux habitants, différents secteurs de développement ont été déterminés.

« La satisfaction des besoins existentiels de la population doit être assurée à long terme. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels. »

(Postulat Monet 2a – Satisfaction des besoins)



CRÉATION DE LOGEMENTS :

UNE CONTRIBUTION À LA SATISFACTION DES BESOINS

Cologny n'est pas concernée par les grands projets de développement régional. Le nombre d'habitants de la commune va néanmoins croître fortement dans les années à venir et celle-ci devra contribuer à répondre aux besoins en habitat. Plus de 400 logements devraient ainsi être réalisés dans le cadre du PAC Frontenex – La Tulette.



LOGEMENTS ET CRÈCHE DANS UN IMMEUBLE « MINERGIE »

Le projet adopté par la commune prévoit au lieu-dit « La Louchette » la construction d'un immeuble labellisé « Minergie », comprenant 16 appartements de 3 à 5 pièces (qui seront mis en location), ainsi qu'une crèche intercommunale destinée à accueillir 50 enfants. Les travaux doivent débuter cette année 2009 et s'achèveront en 2011-2012.



Au chemin Frank-Thomas, lors de la journée « Immeubles en Fête » (2005)

Le chemin Faguillon, en zone 30

La sécurité des personnes et des biens

L'ENJEU DD

Les rapports d'activité de la police signalent une croissance du nombre d'infractions au cours de ces dernières années dans le canton de Genève. Si à cet égard, la situation qui prévaut dans notre région reste enviable par rapport à d'autres ailleurs dans le monde, un sentiment d'insécurité (basé ou non sur des éléments objectifs) existe néanmoins dans les communes. Des mesures de prévention et de répression sont nécessaires pour maintenir la sécurité et l'ordre public.



PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Cologny mandate une société de surveillance (dont le siège régional est installé au sein de la commune) qui fournit des prestations complémentaires aux services assurés par les policiers du poste de la Pallanterie. De plus, le Conseil municipal a décidé l'installation de quelques caméras de surveillance ; cette action, récemment autorisée par le canton de Genève, est en cours depuis mars 2009.

Par ailleurs, des recommandations (sous forme de « tous ménages ») ont été transmises par la mairie aux habitants afin de les inciter à adopter des comportements prudents et à sécuriser leur domicile lors de leurs absences.



MODÉRATION DE LA CIRCULATION

Plusieurs aménagements ont été réalisés sur les routes communales de Cologny au cours des dernières années. L'instauration de zones 30 et l'aménagement de ralentisseurs permettent de réduire la vitesse des véhicules qui est l'une des causes principales d'accidents de la circulation.

Sur le chemin des Fourches, une zone 30 en prolongement de celle de Chêne-Bougeries viendra compléter les divers aménagements effectués depuis 2005 (interdiction de circulation aux camions, ralentisseurs).

Concernant le quai de Cologny dont la gestion est cantonale, la commune a eu l'occasion de faire part de son inquiétude et de faire des suggestions d'aménagements aux services cantonaux ad hoc pour limiter la vitesse et les risques de collisions frontales.

En outre, la commune emploie des patrouilleuses scolaires afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Actions en faveur du sport et des loisirs

L'ENJEU DD

Les mauvaises habitudes alimentaires et le manque d'activité tendent à provoquer un surpoids qui peut entraîner une altération de la santé. Les soins nécessités par certaines maladies induisent en outre des coûts pour la Société qui peuvent être élevés. Une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique contribuent à préserver la santé du corps et de l'esprit.

La commune compte plusieurs clubs et un centre sportif de qualité qui permettent la pratique de nombreux sports, dont font partie les activités aquatiques qui profitent de la présence du lac. Cologny contribue également à l'organisation d'événements sportifs, tels que «Cologny Parcs» et le «slow-up» qui recueillent un succès grandissant.

« La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée. »

(Postulat 2b – Promotion de la santé)



UN ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

La commune de Cologny offre la possibilité à ses habitants de pratiquer une large palette d'activités sportives en bénéficiant d'une subvention de 50%. Ces facilités sont détaillées sur le site internet de la commune (www.cologny.ch) et mises à jour en fonction des saisons. Les Colognotes bénéficient également de formules à prix réduit pour l'accès à Genève-Plage. Ces initiatives diminuent les inégalités et favorisent l'intégration sociale.



Vue du Centre sportif de Cologny



Lors de la préparation de la course de l'Escalade en 2004



UNE INFRASTRUCTURE COMMUNALE DE QUALITÉ

Cologny encourage la pratique du sport grâce aussi à une infrastructure récente, entièrement financée par la commune, le Centre sportif de Cologny (CSC) où les Colognotes et les habitants des communes voisines peuvent s'adonner au tennis, au squash, au badminton et au billard ; une salle de musculation est également à disposition.

« Un village où il fait bon vivre »



LA VOLONTÉ DE PROTÉGER UNE QUALITÉ DE VIE

Le Plan directeur communal (PDCom) fixe les orientations et les choix du développement futur d'une collectivité sur son territoire. Dans l'édition du PDCom datant de 1988, certaines des mesures proposées sont à l'origine d'initiatives cantonales, comme la détermination de périmètres de protection des rives du lac ou des mesures de classement. La version la plus récente du PDcom (2003) transmet quant à elle la volonté de préserver la qualité de vie par une « protection de la silhouette du village de Cologny et de ses terrasses » et de « favoriser les loisirs au lac ». A propos du quai de Cologny : « Cette vue exceptionnelle de la rade de Genève appartient à la communauté et devra être sauvegardée dans tout projet futur. [...] Elle est indispensable au bien-être et à l'équilibre de vie de la population ».

Le quai de Cologny



Répartition équitable, égalité des chances



AMÉNAGEMENTS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La spécificité du territoire communal avec son coteau et ses voies en pente, les bâtiments anciens, de même que l'étroitesse de rues et trottoirs, sont des obstacles potentiels au déplacement des personnes à mobilité réduite. Grâce à des aménagements efficaces, certains d'entre eux ont été levés :

- des places de parc en suffisance et bien placées à proximité des commerces sont réservées aux handicapés, y compris des places de parc souterraines avec ascenseur et porte automatique à proximité ;
- les trottoirs sont correctement rabaissés pour le passage des chaises roulantes et des poussettes ;
- l'accès aux principaux lieux publics est facilité, en particulier au Centre sportif communal conçu dans le souci de satisfaire à ce type d'exigences ;
- lors des manifestations publiques, des WC spécifiques sont installés.

Renforcement de la cohésion sociale

Cognoy dispose de diverses structures (salles de réunions, écoles, restaurant scolaire, etc.) aptes à recevoir les événements organisés par la commune, auxquels participent d'ailleurs un grand nombre d'habitants. Celle-ci s'appuie sur un réseau associatif actif qu'elle subventionne très correctement. Ces éléments favorisent les liens entre les groupes de population, limitent les sentiments d'isolement, d'insécurité et d'incompréhension entre les cultures et les générations.



LE CLUB DES AÎNÉS

Le très dynamique « Club des Aînés » de Cognoy réunit un grand nombre de personnes à la retraite. Il facilite grandement les contacts et favorise l'entraide tout en proposant des animations très variées (jeux, cours, conférences, repas, visites, voyages). Son rôle social majeur est reconnu par les autorités communales. C'est ainsi que le « Club des Aînés » dispose de locaux appartenant à la commune et qu'une subvention annuelle lui est octroyée pour faciliter la mise en œuvre de ses nombreuses activités.



LE FOYER SAINT-PAUL

La gestion et les activités de cet EMS situé sur le territoire communal sont appréciées par les autorités qui lui ont attribué en février 2009 le « Mérite Colognote ».

La commune facilite la mise en œuvre de certaines activités de l'EMS en mettant gracieusement des moyens de transport à disposition.



SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

La commune accorde son soutien à plusieurs associations locales en mettant à disposition ses infrastructures et/ou en versant des subventions. Sont concernés par exemple, l'Amicale de la pétanque, le Cercle des jardiniers, la Jeunesse littéraire (troupe de théâtre), le Club des aînés.



EMPLOIS TEMPORAIRES ET PETITS JOBS POUR LES JEUNES

Les jeunes peuvent bénéficier d'emplois temporaires au sein de l'administration communale. Des jobs d'été de 2 semaines au maximum sont accordés chaque année à une vingtaine d'entre eux et d'autres sont employés à l'occasion de manifestations communales, par exemple pour favoriser le tri sélectif des déchets ou surveiller des jeux à l'occasion de la fête des écoles et de la fête nationale.

« Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes. »

(Postulat 5a – Compréhension entre les personnes et les cultures)



SOUTIEN À L'« ACTION TROIS-CHÊNE POUR L'EMPLOI »

En complément des prestations fournies par l'administration cantonale, « Action Trois-Chêne pour l'emploi » est une structure de proximité mise en place et financée par les communes de la région Arve-Lac. Une équipe de professionnels accueille de manière personnalisée les chômeurs (dont bien entendu les Colognotes intéressés) pour les conseiller dans leur recherche d'emploi et dans l'établissement de leurs projets professionnels. Cologny contribue de manière régulière au financement de ce service intercommunal situé à Chêne-Bougeries, 136 chemin de la Montagne.



PRÉSENCE DE TSHM

Dans les communes genevoises, des « Travailleurs sociaux hors-murs » (TSHM) sont à l'écoute des jeunes sur leurs lieux de rencontre (rue, bistrot, préau, parc public, station-service, concerts). Cette démarche permet, en collaboration avec les partenaires locaux (autorités communales et autres), de développer des actions ciblées favorisant la socialisation de jeunes en difficulté. La commune de Cologny participe au financement de telles opérations et s'assure ainsi la présence active de TSHM sur le territoire communal, notamment dans le secteur de l'école Pré-Picot.



RECONNAISSANCE DES MÉRITES ET INTÉGRATION

La commune organise chaque année un événement honorifique et festif qui réunit notamment les jeunes qui viennent d'atteindre la majorité civique et les habitants qui viennent d'obtenir la nationalité suisse. A cette occasion, la commune attribue des distinctions :



Repas organisé par le Club des aînés



La remise du 1^{er} « Mérite 21 » par les Conseillers administratifs MM. Jean Murith, Roger Meylan et Pierre-Yves Vallon (de gauche à droite) en février 2009

- le « Mérite Colognote » à un organisme ou une personnalité de Cologny (en 2009 l'EMS du foyer Saint-Paul SA) ;
- des « Mérites sportifs » à des personnes ayant brillé dans diverses compétitions ;
- le « Mérite 21 » qui honore une activité ou un organisme exemplaire en termes de développement durable ; en février 2009, le premier « Mérite 21 » a été accordé aux agriculteurs en charge du « compostage en bord de champs ».

Solidarité internationale

L'ENJEU DD

A l'échelle planétaire, les différences de ressources et de conditions de vie des populations sont considérables. La coopération au développement et l'aide humanitaire sont les fondements de la politique de solidarité de Genève et de la Confédération helvétique. Les communes sont elles aussi encouragées à allouer un budget correspondant au moins à 0,7% de leur budget de fonctionnement pour (co-)financer des projets concrets allant dans le sens d'un développement durable.

« Dans les pays en développement et en transition, la promotion du développement durable passe par la lutte contre la pauvreté. Le soutien apporté doit prioritairement bénéficier aux pays en développement, régions et groupes de population les plus pauvres. »

(Postulat Monet 6a – Coopération au développement)



UNE CONTRIBUTION RÉGULIÈRE ET CONSÉQUENTE

Cologny va au-delà des recommandations de l'Assemblée générale des Nations unies en consacrant chaque année environ 1 %, voire davantage, de son budget de fonctionnement à des projets en faveur du tiers-monde.



UN «JUMELAGE SOLIDAIRE» AVEC UN VILLAGE DU BURKINA FASO

Le Conseil municipal a récemment pris la décision de renforcer ses engagements en faveur du tiers-monde en entreprenant dès 2009 une action originale : le « jumelage solidaire » avec un village du Burkina Faso, Bagaré. Des projets concrets, utiles à la population locale et correspondant aux exigences du développement durable, seront réalisés pendant cinq ans sur la base d'un budget annuel de Fr. 50'000.–.



ÉCOLES PUBLIQUES : UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA FORMATION DES ENFANTS, DÉCIDEURS DE DEMAIN

La commune gère une école enfantine (école du Gerdil), une école primaire (école du Manoir) et participe aux frais d'entretien de l'école Pré-Picot. Ces établissements, fort bien entretenus et parfaitement équipés, offrent un accueil respectueux et chaleureux à chaque enfant, quelles que soient sa nationalité et sa culture. Dans le village, le restaurant scolaire « Colognycroc » financé par la commune propose des menus de qualité pour une somme modique.

Ces conditions sont favorables à l'apprentissage des enfants, à leur intégration et à l'acceptation mutuelle de leurs différences.

Encouragements à la formation et à la culture

L'ENJEU DD

La région genevoise est un lieu d'échanges réputé au niveau mondial. Elle porte aussi en elle une histoire riche, a vu naître ou a accueilli des personnalités prestigieuses. Cologny est un des lieux emblématiques de cette richesse culturelle historique et vivante. La culture contribue à l'épanouissement personnel et participe au processus d'intégration sociale.

« Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir. »

(Postulat Monet 7d – Environnement favorable aux enfants)



DES SOUTIENS CONCRETS ET AFFIRMÉS À LA CULTURE

La commune de Cologny apporte chaque année son soutien financier à plusieurs institutions locales et régionales. Citons notamment :

- la Fondation Bodmer (de renommée internationale),
- le théâtre du Crève-Cœur (dont les représentations attirent un large public),
- le Centre culturel du Manoir (organisations d'expositions),
- les Concerts de Cologny (spectacles musicaux).

Avec les autres communes de la région Arve-Lac, Cologny contribue au financement de l'Association Communes-Ecole (cours de langues, sports, loisirs créatifs) et soutient le Festival Amadeus de Carre d'Aval.

Information, communication, participation

« La participation sociale et politique doit être encouragée. »

(Postulat Monet 5b – Participation sociale et politique)



DES SOURCES D'INFORMATION VARIÉES

Dans un souci de transparence et de volonté de communiquer étroitement avec leurs administrés, les autorités de Cologny divulguent à leur intention une information soutenue provenant de plusieurs sources. C'est ainsi que les habitants de Cologny disposent :

- de « tous ménages » d'information distribués fréquemment,
- d'un site internet communal www.cologny.ch qui présente des informations détaillées, régulièrement mises à jour, notamment en matière de loisirs et de sports,
- des journaux édités périodiquement par des groupes politiques représentés au Conseil municipal.

Par ailleurs, les représentants de l'administration, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux se rendent volontiers disponibles pour s'entretenir avec les habitants, à la mairie ou de manière détendue à l'occasion des événements publics.

Ce dialogue aisé ne peut que favoriser l'intérêt des Colognotes pour leur commune. Cet intérêt s'est d'ailleurs traduit, lors des dernières élections municipales de 2007, par une participation de 45,7% (contre 36,4% en moyenne dans le canton de Genève).

Un **Agenda 21** pour Cologny : aller plus loin en associant la population

Cologny a déjà accompli un parcours remarquable sur la voie du développement durable, les pages qui précèdent le démontrent. Mais la commune peut aller encore plus loin en matérialisant ses pratiques et ses actions dans le cadre d'un Agenda 21 et ce, afin de coller encore davantage aux critères du développement durable. Dans plusieurs domaines d'actions, elle peut aussi et surtout y intégrer de nouvelles idées issues de ses citoyens.

Un « **Agenda 21** » pour passer de la théorie à la pratique !

L'Agenda 21 : un moyen concret de mettre en pratique le développement durable au XXI^e siècle, à l'échelle d'un pays, d'un canton ou d'une commune.

L'Agenda 21, c'est un programme d'actions (symboliquement pour le XXI^e siècle) qui a pour but de « faire du développement durable », c'est-à-dire qui vise un développement harmonieux dans tous les domaines d'activités et de réalisations humaines.

Bénéfices pour la commune

Les principaux bénéfices relevés par les communes qui se sont lancées dans une démarche Agenda 21 depuis quelques années sont :

- une meilleure intégration des politiques sectorielles,
- une plus grande transversalité,
- une plus grande efficacité des procédures (transparence),
- une meilleure prise en compte de l'avis des différents acteurs,
- une meilleure communication entre les habitants, l'administration et les autorités politiques.

L'élaboration d'un Agenda 21 communal permet de passer d'une gestion au jour le jour à une gestion intégrée qui vise à améliorer la qualité de vie à long terme. Elle permet de rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques.

Qui sont les acteurs ?

La démarche Agenda 21 implique la coordination des travaux et compétence de différents acteurs : des membres de l'exécutif communal ; des membres du Conseil municipal ; des employés de l'administration communale ; les membres du Comité de pilotage et des Ateliers du futur (voir ci-dessous) ; des représentants de divers milieux (associatifs, sportifs, économiques, culturels) ; des citoyens ; les consultants Agenda 21.

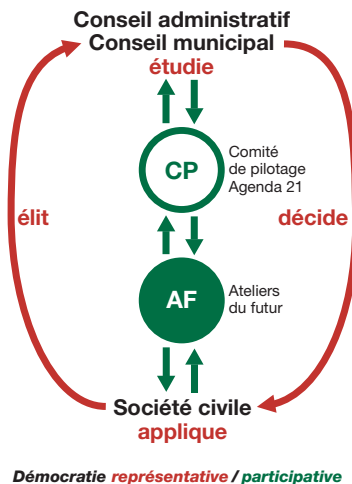
La méthode « ECO21 »

Le bureau ECO21, mandaté par Cologny pour dresser l'inventaire de ses actions « labellisables développement durable » en vue de réaliser son propre Agenda 21, a mis au point une procédure qui permet de garantir que les étapes de l'Agenda 21 se déroulent conformément à l'esprit et aux exigences formulées lors de son lancement au Sommet de Rio de Janeiro (1992). L'expérience acquise et les résultats obtenus dans d'autres communes genevoises montrent que la formule est efficace et productive. La méthode adoptée est décrite ci-dessous.

Le « Comité de pilotage », une force de proposition

Il permet d'encadrer le processus d'élaboration de l'Agenda 21. Dans les communes, il comprend habituellement de 15 à 25 personnes :

- des habitants et des personnes qui y déploient une activité (en majorité) ;
- des Conseillers municipaux (1 par parti ou tendance politique siégeant au Conseil municipal) ;
- des représentants de l'exécutif (1-2 Conseillers administratifs, le Secrétaire général) ;
- les mandataires consultants (sans droit de vote) ;
- un représentant de l'Etat de Genève (sans droit de vote).



Le Comité de pilotage est chargé « d'instruire » sous l'angle du développement durable toutes questions relatives aux problèmes et projets soumis par les Ateliers du futur susceptibles d'être inscrits dans l'Agenda 21 communal. Il est une force de proposition.

Les Ateliers du futur

Il s'agit de groupes de réflexion chargés d'analyser des domaines prioritaires et de proposer des actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Toute personne qui réside ou développe une activité sur la commune peut y participer. La coordination du groupe est assurée par un membre du Comité de pilotage accompagné d'un consultant. Ce dernier a pour rôle principal de documenter les participants et de mettre en forme les propositions.

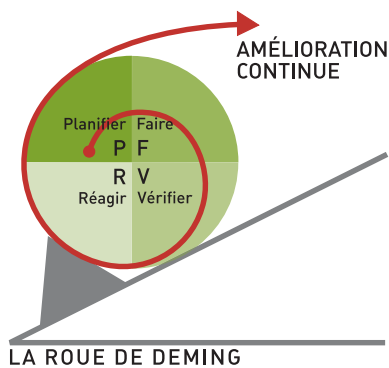
Quel est le processus décisionnel ?

Les propositions issues des habitants de la commune (Ateliers du futur) sont réunies et validées par le Comité de pilotage. Ce dernier soumet les actions qu'il retient au Conseil administratif et au Conseil municipal pour approbation. Les décisions restent donc de la responsabilité du Conseil municipal qui tire sa légitimité de l'élection de ses membres.

Un processus d'amélioration continue

La municipalité ne peut pas régler tous les problèmes en même temps (moyens limités, financiers et en personnel). Elle doit identifier des priorités et faire des choix.

En effet, on n'atteint pas tous les objectifs du premier coup... L'important, c'est d'avancer dans la bonne direction... ! et inscrire les actions développement durable dans un processus d'amélioration continue.



Le Forum « Cologny demain » : inscrivez-vous !

Quel développement pour la commune de Cologny ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ?

Le Forum « Cologny demain » constitue le premier rendez-vous de l'Agenda 21 communal avec la population.

Il se déroulera à la salle communale sur deux demi-journées : vendredi 24 avril de 16 h 30 à 20 h 00 et samedi 25 avril de 8 h 30 à 12 h 30.

Tout habitant et toute personne déployant une activité dans la commune, quels que soient son âge et sa nationalité, peut s'inscrire à ce forum en remplissant préalablement la fiche d'inscription (encartée dans cette plaquette).

Ce type de forum, nommé « conférence en grands groupes », est organisé sur inscription. Dans une ambiance décontractée et conviviale, les participants rassemblés par petits groupes sont amenés à s'interroger sur ce que leur inspire leur commune en termes de :

- **satisfactions et regrets pour le présent,**
- **espoirs et craintes pour l'avenir,**
- **visions du futur,**
- **champs d'action possibles.**

L'ensemble des remarques, suggestions et propositions sera consigné par les animateurs de l'évènement et les mandataires du bureau ECO21 dans un rapport qui servira de référence aux travaux ultérieurs de l'Agenda 21 de Cologny.

Vous qui résidez ou déployez une activité à Cologny, vous pouvez apporter votre pierre à l'édification de l'avenir de votre commune, de votre avenir.

Une expérience utile et agréable à vivre

Dans d'autres communes où une telle « Conférence en grands groupes » a été organisée, les données recueillies se sont avérées précieuses pour dresser une liste des thèmes prioritaires à traiter dans le cadre de l'Agenda 21. Les participants ont généralement été enthousiasmés par cette expérience. Un tel évènement peut donc donner une impulsion déterminante à l'organisation d'une démarche de démocratie participative à moyen-long terme (Agenda 21 avec Ateliers du futur).

**Devenez acteur du développement
et de la qualité de vie de Cologny !**

Participez au Forum « Cologny demain » !

C'est simple, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription encartée dans cette plaquette ou de vous adresser dans les meilleurs délais à la mairie.

(tél. 022 737 49 49 – courriel: info@cologny.ch)

La fiche d'inscription est également téléchargeable sur le site internet www.cologny.ch

Délai d'inscription : vendredi 10 avril 2009

Aller plus loin avec vous !

Etapes	Acteurs	Date
1. Décision politique d'élaborer un Agenda 21	Conseil municipal	Novembre 2007
2. Conférence en grands groupes	VOUS Consultants	24-25 avril 2009
3. Décision d'engager la procédure d'élaboration d'un Agenda 21 communal	Conseil municipal	Mai 2009
4. Constitution du Comité de pilotage Inventaire des problématiques propres à Cognoy	Consultants Comité de pilotage*	Juin 2009
5. Sélection des problématiques prioritaires à prendre en compte dans l'Agenda 21 communal	Consultants Commissions municipales ad hoc	Septembre 2009
6. Forum II : restitution des résultats de la Conférence en grands groupes et constitution des Ateliers du futur	VOUS Commission de l'environnement et de l'agriculture	Octobre 2009
7. Identification des actions au sein des Ateliers du futur**	VOUS Comité de pilotage Consultants	2010
8. Adoption de programme d'actions	Commissions municipales ad hoc Conseil municipal	dès fin 2010
9. Mise en pratique des actions de l'Agenda 21 communal	Municipalité VOUS	dès 2011
10. Suivi et vérification des résultats	Municipalité Consultants	
11. Propositions d'amélioration	VOUS Municipalité Consultants	

* Groupe de personnes nommées par la municipalité pour encadrer le processus lors de l'élaboration de l'Agenda communal. Il comprend des habitants (en majorité), des représentants de l'exécutif et du Conseil municipal (un par parti ou tendance politique) ainsi que les mandataires consultants et un représentant de l'Etat, ces derniers sans droit de vote.

** Groupes de réflexion composés d'habitants et d'élus chargés de proposer les actions concrètes qui constitueront l'Agenda 21 de Cognoy pour améliorer la qualité de la vie.

REMERCIEMENTS

Le bureau ECO21, en charge de la préparation de cette plaquette, remercie chaleureusement les personnes qui ont apporté de nombreuses informations ainsi que leurs appréciations éclairées sur différents aspects de la vie de la commune de Cologny. Cette participation a été déterminante pour la réalisation de ce document.

Un grand merci en particulier aux personnes suivantes avec lesquelles nous avons eu de fructueux entretiens : M. Roger Meylan (Maire) ; M. Gérard Gobet (Président de la Commission de l'environnement et de l'agriculture) ; M. Kurt Mäder (Conseiller municipal) ; M. Alain Maillard (Secrétaire général) ; M. Yvan Perroud (Responsable de la division technique) ; M. Georges Jaudouin (Responsable du Centre de voirie et du feu) ; M. William Magnin (Président du Club des Aînés) ; M. Miguel Asensio (Président du Cercle des Jardiniers).

Merci aussi aux personnes qui ont permis de documenter diverses problématiques : M. Christophe Grodecki (Archiviste de la commune) ; M^{me} Susi Franceschi (WEF) ; M. Stéphane Gavillet (Bureau GM) ; M. Olivier Pavesi (SIG) ; M. Florian Zellweger (Bureau G3Eaux).

ADRESSES UTILES

Mairie de Cologny

Route de la Capite 24 – case postale 86 – 1223 Cologny

Tél. 022 737 49 49 – Fax 022 737 49 50

Horaires : lundi-jeudi, 9 h-12 h et 14 h-17 h – vendredi, 9 h-12 h et 14 h-16 h

Site internet : www.cologny.ch


Bureau ECO21

Chemin de Couvaloux 8 – 1224 Chêne-Bougeries

Contact : Raphaelle.Juge@unige.ch – port. : 079 336 87 37

Sites Internet liés au développement durable

- Service cantonal du développement durable : www.geneve.ch/agenda21
- Office fédéral du développement territorial (ARE) : www.are.admin.ch



**Un évènement exceptionnel
les 24 et 25 avril 2009 à Cognoy**

Le Forum « Cognoy demain »

Quel développement pour la commune de Cognoy?
Quelle qualité de vie pour ses habitants?

Devenez acteur du développement
et de la qualité de vie de Cognoy!

Participez au Forum « Cognoy demain »!

C'est simple, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription
encartée dans cette plaquette ou de vous adresser
dans les meilleurs délais à la mairie.

(tél. 022 737 49 49 – courriel : info@cognoy.ch)

La fiche d'inscription est également téléchargeable
sur le site internet **www.cognoy.ch**

Délai d'inscription : vendredi 10 avril 2009